L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville, Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 23 AVRIL 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

Banque des Améliorations.

Cette banque doit commencer lundi prochain ses opérations, sous les auspices les plus avantageuses et les garanties les plus sûres; et en réfléchissant au bien qui doit en résulter pour le carré de la ville, nul ne disconviendra qu'il ne nous manquait une institution de ce genre pour accélérer la marche de nos améliorations centrales, et donner toute la splendeur qui est due à la première municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans.

Déjà par l'effet de cette banque nous voyons avancer d'une manière rapide cette bourse et cet hôtel qui doivent à jamais tenir en échec toutes les entreprises que nos amis du haut pourraient tenter de faire, pour y attirer le commerce; déjà, nous voyons par cet esprit d'améliorations s'élever des bâtisses dont la beauté et la régularité de l'architecture ne sauraient être contestés: déjà, par l'effet que cette banque a produit, et les nombreux avantages qui doivent en résulter, nous avons vu naître, du jour au lendemain, une autre compagnie non moins intéressante pour les habitans et les rejetons de l'ancienne population, quant aux garanties qu'elle donne de conserver la langue française, et d'embellir cette partie de la ville; on devinera sans doute que nous voulons parler de la *Compagnie du Théâtre d'Orléans* et des nombreuses récréations qui nous sont réservées; c'est là, grâce à cet esprit d'entreprise de quelques uns de nos concitoyens qui n'ont pas craint de risquer leurs bourses, que nous devons aller oublier tous les tracas du jour pour nous livrer à des amusemens qu'il faut à nos esprits; c'est là enfin, que nous devons nous rendre, toutes les fois que les occasions nous seront offertes, pour accomplir un acte de reconnaissance envers ceux qui consacrent tous leurs soins à nous procurer une source de plaisir variés.

Mais, en revenant au premier sujet qui nous a fait prendre la plume, sera-t-il nécessaire de parler des immenses avantages qui doivent résulter des travaux de cette institution? Faudra-t-il dire que son principal objet est de venir au secours de ceux qui seront disposés à faire bâtir, et qui n'auraient pas les moyens d'avancer les fonds nécessaires à l'entrepreneur? Faudra-t-il rappeler aussi à nos concitoyens que des bateaux à vapeur doivent être construits pour faire les trajets réguliers du lac et du Mississipi? Ils sont tous aussi bien pénétrés que nous de ces faits, pour qu'il nous soit nécessaire de les leur analyser. Est-il nécessaire aussi de dire que si des actions n'ont pu se vendre au *pair* jeudi dernier, qu'il s'en ait vendu hier à *deux et demi de prime* et que tout laisse entrevoir la certitude qu'elles éprouveront sous peu une hausse encore plus considérable; sans doute, il n'est pas nécessaire d'exposer tous ces faits pour convaincre les habitans de la première municipalité, que cette institution ne peut qu'aller en augmentant, sous l'administration d'hommes aussi habiles et aussi avantageusement connus que ceux qui ont été appelés à en diriger les opérations.

Dans un prochain numéro nous attaquerons d'une manière plus détaillée ce sujet important.

Le navire *Nashville*, capitaine Rathbonne, parti d'ici est arrivé à New-York le 5 de ce mois. Six heures après avoir quitté la Balize, il a rencontré le canot de la barque anglaise *Cambrian*, partie d'ici pour Liverpool avec 1500 balles de coton, laquelle a été détruite par le feu, le 9 mars, à 60 ou 70 milles de la Balize. Dans ce canot se trouvaient quatorze hommes de l'équipage et des passagers. Le navire *John Sargeant*, allant également d'ici à New-York, et qui se trouvait avec le *Nashville*, a recueilli le reste de l'équipage ainsi que le capitaine.

La goëlette *Bonita* est arrivée hier au soir de Tampico. Nous n'avons pu nous procurer aucune nouvelle. Elle a à bord $90,000 pour différentes personnes.

BONNE NOUVELLE POUR LE TEXAS.

Une lettre datée de Washington, et venant d'une source respectable, nous informe que le Président ainsi que tout son cabinet et les membres du Congrès sont disposés à reconnaître l'indépendance du Texas et à l'admettre comme partie intégrante de la république des Etats-Unis, si l'occasion s'en présente. Les délais qui ont eu lieu dans la négociation pendante viendraient de ce que les commissaires actuels n'auraient pas les qualités requises pour agir. Dans l'intervalle, ces mêmes commissaires ont aussi à effectuer des emprunts pour une somme considérable.

TEXAS.—Les nouvelles reçues de ce pays, par l'arrivée du bateau à vapeur Ouachita sont plus rassurantes pour la cause des colons. Il paraîtrait que la ville de Nacogdoches n'a pas été détruite ainsi qu'on l'annonçait précédemment. Il est vrai, néanmoins, de dire que, les bruits qui circulaient de la prochaine invasion des Indiens et des Mexicains combinés, avaient forcé une partie de la garnison et les citoyens à évacuer la ville. Mais il est vrai de dire aussi que cette place ne fut ni attaquée ni brûlée. Le Colonel Quitman y a toujours maintenu une garnison de 200 hommes. Quelques Mexicains avaient été aperçus dans le voisinage; mais ils venaient tous pour se joindre à l'armée de Houston

Santa Anna était à San Antonio le 5 du courant; le général Houston campait encore le 6 du même mois, à l'Ouest de Rio Brassos, sur l'habitation Gross. Il y organisait une guérilla de 500 hommes, dans le but d'attaquer l'avant-garde ennemie, qui occupait une position à 25 milles delà. Les communications étaient parfaitement établies avec les bords de la mer, d'où il recevait des provisions par le Yellow Stone et quelques autres bateaux à vapeur. Espérons que les premières nouvelles nous apprendront la défaite des Mexicains

Le Général Gaines se trouvait au campement de Wilkinson, sur la Sabine, avec 600 hommes de troupes des Etats Unis. Il attendait de jour en jour des renforts du fort Gibson. Rien n'annonçait qu'il dût être attaqué; on affirme au contraire qu'il jouera un rôle purement défensif dans la question actuelle, si les indiens manifestent l'intention de marcher sur la frontière.

Nous apprenons par la même voie que Santa Anna avait accordé une commission à Bowles, le chef des indiens. Il lui avait également fait une allocation pour l'aider à armer et équiper sa tribu. Il paraîtrait néanmoins que les mesures énergiques adoptées par le général Gaines auront pour résultat de prévenir celles du Président. Les Caddoes manifestaient des symptomes de rébellion; mais cela donnait peu d'inquiétude.

Le général Felix Houston partira sous peu de Natchez pour se rendre à Nacogdoches; sa troupe réunie à celle de Quitman, devra marcher de suite pour aller assister le général Samuel Houston.

A propos de serpent trouvé dans le corps d'un homme, le *Courrier* d'hier a cherché à nous faire avaler une fameuse couleuvre.

On a calculé qu'à partir du jour de l'organisation des trois conseils municipaux, la ville aurait à supporter [illegible] trois procès, dont les frais, au total s'élèvera à [illegible] mille piastres. Tandis que le Congrès Général cherche à diminuer les taxes des citoyens, la Législature de l'Etat fait tous ses efforts pour augmenter celles que paient les habitans de la Nouvelle-Orléans.

L'ex-Gouverneur Eaton nouvellement nommé par le Président, ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement espagnol est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans; il est parti de la Floride pour se rendre à Washington, en passant par les Etats de l'Ouest.

La bibliothèque royale de Paris, d'après la dernière inspection qui en a été faite, se compose de 800,000 volumes imprimés, 100,000 manuscrits et 1,000,000 de documens historiques Terme moyen, 15,000 volumes sont annuellement ajoutés au répertoire, non compris les pamphlets.

Communication à travers l'Ithsme de Darien.

L'éditeur du *Commercial Herald*, de Philadelphie, a reçu d'un ami un document relatif à l'établissement d'un canal ou d'un chemin de fer à travers l'Ithsme de Darien, de manière à ouvrir une communication entre les deux Océans. Il paraîtrait d'après l'analyse faite de ce document que le colonel Charles Biddle a été spécialement chargé par notre gouvernement d'obtenir les renseignemens les plus précis sur la possibilité d'établir une semblable communication, et sur d'autres objets de la plus haute importance, étroitement liés à ce projet; et que, conformément au mandat dont il a été chargé, il a fait nombre d'enquêtes auprès d'une société de l'Amérique du Centre, connue sous le titre de "Société des amis du pays" qui a répondu à ses enquêtes en gratifiant le colonel Smith d'une carte représentant le profit de la contrée sur la ligne projetée pour cette communication.

L'éditeur du journal que nous avons mentionné compte, dans un de ses prochains numéros, donner un abrégé du document qu'il a reçu; il pense pouvoir le réduire dans une ou deux colonnes de sa gazette. Dans l'intervalle il offre un tableau statistique du commerce d'importation dans la république de la Nouvelle Grenade, pendant l'année 1835, dont le chiffre s'élève à $178,642, tandis que le commerce d'exportation dans le même espace de tems a été de $363,869, ce qui laisse une balance de $185,227, en faveur des exportations.

Sur ces exportations il y a eu la valeur de $218,108 en or monnoyé, et 13,114 piastres en monnaie d'argent.

Le même document fait savoir aussi que la province de Panama contient 72,665 habitans, parmi lesquels il se trouve 10,512 jeunes gens célibataires, au-dessus de l'âge de 16 ans et 13,493 demoiselles, également au-dessus de cet âge.

C'est avec plaisir que nous publions aujourd'hui la traduction d'un article pris du *Star* de New-York du 6 du courant, dans lequel un compte est rendu des progrès que font généralement les jeunes gens de cette ville dans l'étude des beaux arts. Si nous empruntons des gazettes étrangères des articles de cette nature c'est dans le but exclusif de chercher à créer une sorte d'émulation parmi nos jeunes Créoles. Doués comme ils le sont de tous les avantages d'une imagination ardente et d'un goût exquis il ne leur faut plus qu'un travail constant pour placer la Louisiane à la hauteur des pays les plus civilisés du monde.

M. Wilgus, jeune homme d'environ 18 ans, élève de M. Morse, vient de terminer un charmant portrait l'esquisse des traits d'un de nos meilleurs graveurs.

M. Fink, aussi élève du même maître et déjà connu par plusieurs portraits de quelque mérite, exposera un tableau qui représente des marins naufragés. On en fait de grands éloges.

M. Hentington, élève aussi de M. Morse, présentera une charmante composition, dans le genre dit de chesolet. C'est un buveur, dormant d'un bon somme dans un cabaret, après de copieuses libations. Ce tableau sera accompagné d'un paysage et de portraits.

M. Redkeld, élève de M. Adams, graveur sur bois, a terminé une fort belle gravure, qui représente le colonel Daniel Boon, d'après un original appartenant à M. J. K. Paulding. Pour le fini du travail, cette gravure est au-dessus de tout éloge.

Nous avons vu de M. Page un superbe tableau, dont le sujet est un groupe d'enfans occupés de leurs jeux. Le dessin et le coloris sont admirables et font voir que l'artiste n'a pas voulu rester au dessous de sa réputation.

Le beau tableau de West, "la mort sur le cheval pâle", est arrivé à New-York et sera sans doute bientôt exposé en public. Cette belle production de notre premier peintre est fondée sur un passage des révélations de St. Jean

Le groupe principal se compose d'une famille entière qui tombe sous les flèches du Roi des terreurs et le souffle empesté du cheval pâle. Le père, la mère, les enfans meurent presque au même instant, et leur agonie dessinée en traits énergique surpasse les efforts de l'imagination la plus poëtique. En Europe, les connaisseurs ont su apprécier ce chef-d'œuvre à sa juste valeur.

Sur les second et troisième plans, la mort sème ses ravages; ses bêtes féroces, la famine, la peste la guerre, tous les fléaux déchaînés exercent sur l'humanité leur terrible pouvoir, tandis que les élus s'élèvent aux cieux, rappellent à l'âme désolée les consolations que lui offre la religion.

ANCIENNETÉ DE ROME.

On a calculé que dans le mois d'Août prochain, la ville de Rome comptera 2584 années, depuis l'époque de sa fondation.

[N]ous lisons dans le Times de New-York: [illegible]

La Bourse de la Nouvelle-Orléans sera bâtie en pierres de granit, extraites des carrières de Quincy, dans les environs de Boston? Existe-t-il une seule mine d'or ou d'argent qui soit plus riche que la carrière de Quincy!

Nous trouvons dans une feuille du Nord les traits charactéristiques suivans: chaque nation a son caractère propre: l'Espagnol s'endort sur les affaires de la plus haute importance. L'Italien s'amuse de tout; l'Allemand fume sa pipe quoiqu'il arrive; le Français promet tout, l'Anglais mange de tout; l'Américain parle de tout.

Manufacture du sucre de betterave en Amérique.—(Continuation.)

Le sujet que nous traitons est tellement identifié avec les intérêts de la Louisiane que nous croyons devoir momentanément suspend replusieurs autres réflexions éditoriales pour lui donner tous les développemens possibles.

Notre précédent article a eu pour objet de démontrer à quels danger imminens notre agriculture serait exposée par l'établissement des manufactures de sucre de betteraves en Amérique. Ces dangers reposent entièrement sur le succès que ce genre de culture a obtenus en Europe. En entrant dans quelques détails sur ces succès, nous pourrons facilement faire entrevoir quels seront les résultats de l'introduction de cette nouvelle denrée dans le Nord.

L'Etat du Massachussetts est le premier qui s'est aperçu de la possibilité de cultiver la betterave. L'analogie qui existe entre son climat et celui des provinces Septentrionales de la France l'a pleinement convaincu qu'en suivant à la lettre les procédés employés dans ce royaume il réussirait complètement dans son entreprise. Il ne lui restait plus qu'une chose à faire: c'était de bien étudier la culture de cette plante. Les calculs les plus approximatifs comme on pourra s'en convaincre par la lettre que nous donnons plus bas nous apprennent que chaque livre de sucre, tout frais payé, revient, à la manufacture. à 7 cents; encore est-il que dans le tableau de ces dépenses, on quote le combustible employé (c'est ordinairement en France du bois de chauffage) à seize piastres et sept centimes, la corde. Ainsi donc, en estimant que le sucre de betterave peut se fabriquer au Nord à ce taux, (il reste encore au profit du planteur, la melasse et la pulpe, autrement dite le résidu) on doit juger que cette nouvelle concurrence fera tomber le prix des sucres de la Louisiane.

Dans quatre départemens de la France, savoir: celui du Nord, le Pas de Calais, la Somme et l'Aisne, il y a maintenant 300 raffineries établies, et la quantité de denrées exploitées par elles s'élèvent, par le tableau de la dernière année, à 40 millions de livres. Si quatre départemens produisent ce chiffre énorme, quelle sera donc la quantité de sucre que fabriquera le Nord, lorsque cinq ou six Etats des plus étendus en superficie entreprendront le même genre de culture. Toute la Nouvelle Angleterre dans ce moment travaille à mettre cette entreprise à exécution. La Pennsylvanie s'annonce également comme devant la commencer bientôt; l'Etat de New-York, ceux de l'Ouest marcheront également sur leurs traces, et, avant dix ans, il est plus que probable qu'il y aura en Amérique plus de mille fabriques de sucre de betterave dont le produit total ne sera pas moindre de cent millions de livres. Ajoutez à cette surabondance de denrées, l'affluence des sucres des colonies en Amérique, qui sera d'autant plus forte que la réduction qui s'opère en France dans les taxes imposées sur les manufactures indigènes rendra l'importation en Europe plutôt onéreuse que lucrative aux planteurs.

La lettre que nous publions ci-après donne un aperçu exact de toutes les chances du succès que l'Etat de Massachussets peut attendre en manufacturant le sucre de betteraves.

La manufacture du sucre de betteraves a cessé d'être un objet de ridicule. Les avantages que la France en retire sont certains et considérables et les profits des fabricans sont si grands que le ministère français a jugé à propos d'imposer une taxe sur cette branche de l'industrie nationale. La France est redevable de cette nouvelle source de fortune au grand homme dont elle ne cessera de vénérer la mémoire. Sans sa sagacité et sa toute puissante influence, cette découverte eût subi le sort de tant d'autres, elle fût restée dans l'oubli, ou serait avortée dès le moment où la foule des hommes à courte vue aurait déclaré que c'était un projet chimérique.

Pendant 60 ans on avait sçu, sans en profiter, que la betterave contenait un sucre essentiel. Cependant on avait fait plusieurs expériences pour utiliser cette racine. Mais entreprises par des savans et non par des spéculateurs, et faites sur une très petite échelle dans un but purement scientifique, sans avoir égard aux frais de fabrique et au profit qui pouvait en résulter, ces expériences ne produisirent aucun bien. J'entrepris de résoudre ce problème et je fus le premier en France qui fis une expérience en grand. et qui, moyennant un honnête salaire, engageai un chimiste à m'aider dans mes travaux.

Le résultat de mes expériences fut communiqué à Napoléon le 19 mars 1811, et publié par ses ordres. Son fils vînt au monde le 21 du même mois et cependant le 25 parut, à ce sujet, un décret dont ci-joint est la copie, vous verrez qu'il ordonne l'établissement de cinq fabriques expérimentales pour la manufacture du sucre, qu'il me nomme directeur d'une de ces fabriques, dont il me concède la propriété en récompense de mes travaux et pour avoir perfectionné la fabrication du sucre de betteraves.

Je déployai tant de zèle dans cette entreprise, qu'à la fin de 1813 mon établissement était en pleine activité, et que je faisais par jour 1500 lvs de sucre brut que je fesais raffiner le même jour La première invasion des troupes alliées en France a causé la ruine totale de ma fabrique. Jusqu'en 1816 les évènemens politiques n'ont pas permis de s'occuper de cette branche d'industrie, mais depuis lors on a recommencé à faire du sucre et chaque année a vu s'augmenter le nombre des manufactures. On calcule qu'il n'y a pas à présent en France moins de 300 sucreries qui produisent annuellement 18 à 20 millions lvrs. de sucre brut.

Maintenant, Monsieur, puisque la fabrique du sucre de betteraves semble occuper les cultivateurs de ce pays, je pense qu'il peut être utile sinon assez intéressant pour ces messieurs de connaître quels étaient les calculs faits en France en 1832 (date de mes derniers renseignemens) et de faire quelques observations sur les bénéfices que peut rapporter la seule culture de la betterave dans ce pays.

Il est généralement reconnu que:

Un tonneau [2000 lv.] de betteraves livré à la fabrique, coûte	$3 00
Main d'œuvre pour extraire le sucre de la susdite quantité de betteraves,	$4 00

Et que 2000 livres de betteraves rendent 100 liv. de sucre brut.

Ainsi, une livre de sucre brut coûte 7 sous.

Voici le tableau des recettes et dépenses d'une sucrerie française, telle qu'elle a été publiée par la société pour l'encouragement des manufactures en France—Toute la roulaison est achevée en 91 jours.

Achat de 500 tonneaux de betteraves rendus à la fabrique		$1600 —
1638 jours de main d'œuvre à 20 ct. par jour—450 journées de femmes		400 —
à 12 cents—364 d'enfans à 5 cts.		109 —
Ouvrages extra pendant la nuit		
40 pieds cubiques de bois à brûler		472 20
(28 cordes à $16 07 la corde)		812 60
Divers matériaux pour la fabrique		
Nourriture de 18 bœufs employés au moulin		163 60
Intérêt sur $3000 à 15 pour ct. pour avaries		450 —
Loyer des bâtisses		120 —
Total		4130 —
A déduire pour melasse	320	
Do. do. pulpe	400	
Valeur des matériaux restant	30	750 —
		$3380 00
Produit de 5,000 liv. de sucre brut à $00 67	10	
Vente de 36,000 liv. 1re. qualité à $00 15	5 400	
Vente de 14,000 liv. 2e. qualité à 00 10	1,400	6,800 —
Profit		3420 —

Si cette communication vous paraît intéressante, je pourrai vous donner d'autres détails sur la culture de la betterave.

M. ISNARD, vice-consul de France à Boston.

PARIS, 28 février.

—La lettre suivante, écrite de Saint-Pétersbourg, 9 février, a été communiquée au Courrier Français:

"L'armée du midi, qui se nommait armée entre Pruth et Dniéper, a été peu à peu accrue, et on a la prétention de la porter à 60,000 combattans, comme celle de Pologne et Lithuanie à 50,000. Toutefois, il n'est pas sûr que ces nombres puissent être exactement complétés, à cause du mécompte offert par les recrutemens. On atteindra mieux pour les corps d'Asie l'effectif de 70,000 hommes que veut l'empereur, sur les ressources qu'offrent les populations locales, en exécutant le plan du général Rautenstrauch. Le corps de Courlande, de Finlande, nos gouvernemens du centre, d'Orembourg, et de Sibérie, sont diminués plutôt qu'augmentés, et il n'est pas possible que leur nombre total aille à 280,000 hommes comme on l'imprime effrontément en Allemagne, où l'on dit que les colonies militaires pourraient fournir 40,000 combattans, ce qui est exagéré très certainement de plus de moitié.

"On a raison d'entretenir, autant que possible, les armées d'Asie par des formations de bandes d'indigènes; car elles perdent beaucoup plus en proportion que toutes les autres, non seulement dans le Caucase proprement dit, mais ailleurs. Il n'y a jamais sûreté entière et les communications sont quelquefois compromises au point que la route de Tifflis à Grégorieff l'a été. Au surplus, l'empereur a en tête de très grands projets pour ces contrées, et des transplantations de peuplades qui finiront, à ce qu'il espère, par les dompter; son intention est de commencer déjà au printems prochain.

"Ce qui gêne, à dire vrai, toutes les opérations, et ralentit forcément l'étonnante impulsion donnée à la Russie, c'est le défaut d'argent, jusqu'à ce que la conquête s'avance dans les contrées riches et fertiles. On en est à peu près au même point depuis l'échec de l'emprunt de Franckel, et il faudrait en faire un pour que les services pussent marcher, à moins que les grands propriétaires ne voulussent venir au secours de l'état. Le ministre des finances a été mis au bout de son rôle, et les propositions pour augmenter de 30,000,000 roubles les eaux-de-vie, pour ajouter au centième dernier, au timbre, etc., pourraient bien n'avoir point de résultat. Il faudra peut-être en venir à la dure extrémité du papier-monnaie."

PARIS, 28 février.

"La grande alliance des trois puissances du Nord s'est réveillée pour faire un acte de vigueur contre la république de Cracovie. L'Autriche, la Prusse et la Russie, protectrices de la ville libre de Cracovie, viennent de notifier au président du sénat de cette ville qu'il eût à éloigner de son territoire, dans le délai de huit jours, tous les réfugiés polonais qui s'y trouvent encore.

"Ces réfugiés étaient en petit nombre, et il est permis de croire que le sénat n'avait toléré jusqu'à ce jour leur résidence qu'après en avoir obtenu la permission auprès de ses hauts patrons. Plusieurs d'entr'eux occupaient même des places subalternes dans le service public de la ville, d'autres avaient formé des établissemens de commerce, loué des terres, organisé des ateliers.

"Le sénat a voulu renchérir sur la rigueur de cette nouvelle proscription, il a réduit à six jours le délai accordé aux réfugiés pour évacuer le territoire de la république. Ils doivent se retirer tous à Podgorze, ville située dans la Gallicie autrichienne; ceux qui pourront prouver qu'un gouvernement consent à les recevoir, obtiendront des secours pour se rendre à cette destination. Tous les autres seront envoyés en Amérique. Le sénat a cru devoir ajouter à cette injonction que, dans le cas où l'exécution de son décret ne serait pas accomplie après le délai de huit jours, conformément à la volonté des *augustes cours*, il serait forcé d'avoir recours à certaines mesures; c'est-à-dire, qu'alors les malheureux réfugiés seraient livrés aux troupes que les trois puissances protectrices ont fait avancer aux frontières du territoire de Cracovie, pour empêcher que les réfugiés ne s'écartassent de la route qui leur est tracée. Ainsi voilà les armées de la grande alliance en mouvement pour prêter main forte aux décrets de proscription lancés par sa diplomatie contre quelques malheureux polonais!

"Voilà la réponse des puissances à l'adresse de la chambre des députés et aux belles phrases du parlement anglais en faveur de la nationalité polonaise et du maintien du traité de Vienne! comme pour rendre l'insulte plus significative, les trois puissances ont invoqué ces mêmes traités à l'appui de ce nouvel acte de brutalité. Les journaux anglais nous ont annoncé, il y a quelques mois, que lord Palmerston avait accrédité un agent diplomatique auprès du sénat de Cracovie. Ce représentant de la protection anglaise aura sans doute protesté contre la note des trois puissances, qui donneront l'ordre à un caporal autrichien d'aller biffer sur le registre du sénat cette protestation de l'Angleterre.

"L'Autriche, que les journaux anglais et le salon de M. de Talleyrand nous donnent comme détachée de la Russie et prête à entrer dans la quadruple alliance, s'est chargée de veiller sur ces proscrits? En attendant qu'elle puisse les déporter en Amérique, elle les déposera dans les cachots du Spielberg ou sur ses pontons de Trieste.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS, 22 Avril 1836.

COTON.

77	balles	Mississippi	19¼
92	do	Alabama	15½
29	do	Arkansas	19¼
198			

REMARQUES.

Les ventes de la semaine qui sont venues à notre connaissance se montent comme suit:—44 balles Mississipi [très supérieur] à 22 1/4; 150 à 20; 77 à 19 1/2, 76 à 19; 286 à 18 6/8; 276 à 18; 300 à 17 3/4; 50 à 17; 108 Louisiane à 20 479 à 19 5/8; 98 à 19; 19 à 18 3/4; 60 à 18. 297 à 17 1/2; 29 Arkansas à 19 1/2; 89 à 16; 304 District Ouest à 16 3/4; 315 à 16; 92 à 15 1/4; 50 à 15; 43 Florides à 19; 97 à 18 1/4; et 700 Mississipi et Alabama à des prix non notés. A en juger par nos cotes il serait à présumer que les principales ventes se sont effectuées dans les qualités les plus fines.

TABAC—Il y a eu bonne demande durant la semaine; les ventes se sont montées à 1000 ou 1200 boucauts, à 5 1/2, 6 3/4 et 8, 6, 7 et 8, 6, 7 1/4 et 8 cts. Quelques boucauts de qualité supérieure ont été vendus pour 10 cts; la demande n'a cependant pas été si animée hier. Les lots de choix éprouvent une bonne demande, mais la qualité inférieure paraît délaissée.

SUCRE—Nous maintenons nos dernières quotes, mais l'article est présentement très calme. Les détenteurs maintiennent leurs prix, et nul doute que la faiblesse bien connue de la récolte ne les porte à tenir bon; en somme, une réduction dans les prix est peu probable.

MELASSE—L'article est en demande à nos quotes; toutefois, nous n'avons ouï parler d'aucune grande vente.

FARINE—Nous réduisons nos quotes à $6 75 et 7. Des ventes ont été faites à nos taux primitifs.

PROVISIONS—Nous ne nous croyons pas autorisés à altérer les quotes d'aucun des articles de cette ligne si ce n'est cependant celles du porc et du plat-côté, qui sont fixées à 8 1/2 et 9 cents; mais le marché est calme. En général, le marché est représenté comme étant très calme pour toute espèce de produit, le tabac excepté.

ACTIONS DE LA BANQUE DES AMELIORATIONS—200 actions de cette institution se sont vendues hier à 2 1/2 de prime

FRET—Bien que nos quotes soient obtenues, il est certain que les navires trouvent difficilement du fret à ces taux. Il s'est fait si peu d'affaires dans les cotons que la demande pour les navires est très limitée; ils tiennent cependant bon aux prix fixés.

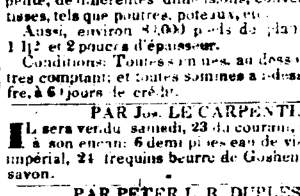

[Par Autorité.]

ACTE

Pour incorporer une Association à l'effet de bâtir un Hôtel dans la ville d'Alexandrie et la Compagnie de Bassins à flotter à écluses de la Nouvelle Orléans.

Section 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que Charles Mulhollen, Josiah Chambers, William Waters, James Norment et William Bailey et tous autres, leurs associés, successeurs et ayans-cause, sont et demeurent par le présent acte érigés pour et pendant le terme de vingt cinq ans en un corps politique et incorporé, sous le nom et titre de Compagnie de l'Hôtel et de la Bourse d'Alexandrie; et sous ce nom ils seront habiles à poursuivre et à être poursuivis en justice, à faire et à émettre des bonds, billets ou autres obligations, et pour en effectuer le paiement, à contracter, à acquérir et posséder seulement telles propriétés qui pourront être nécessaires pour bâtir le dit Hôtel et ses dépendances, et à vendre, louer, hypothéquer la dite propriété ou en disposer; à établir tels statuts, et à faire tels réglemens pour la bonne administration de cet institution, pourvu que rien n'y soit en contravention à la Constitution et aux lois des Etats-Unis ou de cet Etat; à prendre et à recevoir toutes espèces de biens, de propriétés ou sommes d'argent quelconques, soit par donation *inter vivos* ou *mortis causâ*, et ils pourront avoir un sceau commun qu'ils pourront détruire, renouveler ou changer à leur gré.

Sect. 2. Il est de plus décrété &c., Que les affaires de la dite Compagnie seront administrées par cinq directeurs qui seront élus annuellement par les actionnaires; chaque action dument payée donnant droit d'un vote au teneur.

Sect. 3. Il est de plus décrété, &c., Que le fonds capital de la dite Compagnie n'excédera pas la somme de cinquante mille piastres, divisée en actions de cent piastres chacune, qui seront payables à de tels termes et à de telles époques que la majorité des personnes susmentionnées jugeront convenable, et les dites actions pourront être transférées de telle manière qu'il y sera pourvu par les statuts de la dite Compagnie.

Sect. 4. Il est de plus décrété, &c. Que les livres de souscription pour le dit fonds capital de la dite Compagnie seront ouverts dans la ville d'Alexandrie, le quatrième lundi d'avril prochain, sous la surveillance de toutes ou de l'une des personnes susnommées, et aussitôt qu'il aura été souscrit pour cinq mille piastres; il sera de leur devoir de désigner un jour et un endroit pour y tenir la première élection des directeurs, et ils devront en donner avis pendant dix jours consécutifs, publiés dans la gazette d'Alexandrie.

Sect. 5. Il est de plus décrété, &c., Que les dits directeurs lorsqu'ils seront élus, choisiront un président parmi eux, trois desquels formeront un quorum pour la transaction des affaires; et les dits directeurs pourront nommer tels officiers et employés sous eux qu'ils croiront nécessaires, et pourront leur allouer telle compensation raisonnable pour leurs services qu'ils jugeront convenable.

Sect. 6. Il est de plus décrété, &c. Que si le montant entier du capital n'a pas été souscrit au moment d'élire le premier bureau des directeurs, alors les livres de souscription de la dite Compagnie resteront ouverts sous la surveillance des dits directeurs et leurs successeurs, jusqu'à ce que le montant entier du capital ait été souscrit.

Sect. 7. Il est de plus décrété, &c. Qu'après l'élection des directeurs, l'élection annuelle des dits directeurs devra avoir lieu le premier lundi du mois de mai de chaque année, mais s'il arrivait que la dite élection n'eut pas lieu ce dit jour la dite Compagnie ne serait pas dissoute pour cette raison, mais la dite élection pourrait avoir lieu en tout tems après cette époque, avis en étant donné dix jours d'avance dans la gazette publiée à Alexandrie.

Sect. 8. Il est de plus décrété, &c.; Que si la dite Compagnie n'a pas commencé le dit Hôtel dans les douze mois qui suivront la passation de cet acte, le dit acte sera *ipso facto*, nul et non avenu.

Sect. 9. Il est de plus décrété, &c., Que James W. Zacharie, James Foster jr., Chs. M. Doughty, Robt. V. M'Kennell, Chs. A. F. Rondeau, Wm. H. Rondeau, C. Roselius, A. Osborn, Andrew Carrico, James Lawton, C. M'Millen, B. P. Dickinson, John M. Bach, et autres, leurs associés, successeurs et ayans-cause, seront et sont par le présent acte, constitués en un corps politique et incorporé sous la dénomination et le titre de "Compagnie de Bassins à flotter à écluses; et sous ce nom ils seront habiles à poursuivre et à être poursuivis en justice, à faire ces contrats, à acheter et à vendre des propriétés de toute nature, mobilières et immobilières, de tirer et endosser des lettres de change, et des billets à ordre, de même qu'ils jouiront de tous tels droits, privilèges et pouvoirs qui seront nécessaires pour effectuer la vraie intention et le but de cet acte, qui est de construire ou de faire construire, et de se servir dans la Louisiane d'un "Bassin à flotter à écluses;" et ils auront le pouvoir d'établir tels statuts et réglemens pour le gouvernement de la dite Compagnie qui seront nécessaires, et qui ne seront pas en contravention avec les lois et la constitution de cet Etat ni des Etats-Unis.

Sec. 10. Il est de plus décrété, &c., Que le fonds capital de la dite Compagnie sera de deux cent mille piastres, laquelle somme sera divisée en quatre mille actions de cinquante piastres chacune, et sur chacune desquelles il sera payé cinq piastres au moment de souscrire, le reste à telle époque et de telle manière qu'il sera désigné par les directeurs ou une majorité d'entr'eux.

Sec. 11. Il est de plus décrété, &c., Que James Foster jr., James W. Zacharie, Chs. A. F. Rondeau, A. Osborn et C. Rosélius, aucuns trois d'entr'eux sont par le présent nommés commissaires pour ouvrir des livres de souscription pour le fonds capital de la dite Compagnie; lesquels livres devront être ouverts à la Nouvelle Orléans, dans les dits jours qui suivront immédiatement l'époque à laquelle le gouverneur aura signé le dit acte; et après que trois jours d'avis publié en aura été donné dans deux gazettes publiées dans cette ville; qu'après que les dix livres auront été ouverts pendant huit jours, s'il a été souscrit deux-mille actions, les dits commissaires ou trois quelconques d'entr'eux fermeront les dits livres, et donnant cinq jours d'avis dans deux gazettes, ils convoqueront une assemblée des actionnaires de la dite compagnie et procéderont à l'élection de neuf directeurs pour gérer les affaires de la dite compagnie. Il est bien entendu que s'il arrivait qu'il se trouvât de quatre mille actions de souscrites, les commissaires susdits, ou trois d'entr'eux quelconques, devront déduire le montant de tel excédent des plus forts souscripteurs de telle manière qu'aucune souscription ne soit réduite en valeur tant qu'il en restera une plus forte; et à chaque élection chaque action donnera droit à un vote, qui pourra être donné personnellement ou par procuration.

Sec. 12. Il est de plus décrété, &c., Que dans la première semaine de janvier de chaque année, il sera élu pour gérer les affaires de la dite Compagnie, neuf directeurs choisis parmi les actionnaires, lesquels devront élire l'un d'entr'eux président, cinq desquels et le président formeront un quorum et auront le pouvoir de faire les affaires de la dite Compagnie, de nommer un secrétaire et tous autres officiers et d'établir tous les réglemens nécessaires pour le gouvernement de la dite Compagnie.

Sec. 13. Il est de plus décrété, &c., Que la dite compagnie aura un bureau et des livres sur lequel sera entré un exposé correct et fidèle des affaires de la dite compagnie; lesquels livres seront assujettis à l'inspection des actionnaires, dans tous les cas où aucuns trois des dits actionnaires demanderont à les examiner.

Sec. 14. Il est de plus décrété, &c., Que les directeurs de la dite compagnie devront au moins une fois par an, déclarer un dividende des profits sur le fonds capital de la dite compagnie, lorsque les affaires le leur permettront, mais il leur est défendu de rendre moindre ou de diminuer le capital de la dite compagnie, afin de déclarer tel dividende.

Sec. 15. Il est de plus décrété, &c., Que la dite compagnie sera tenue dans le cours des années qui suivront à dater de la passation de cet acte, de faire construire, soit à la Nouvelle Orléans ou ailleurs, un Bassin à flotter à écluses, qui sera construit et établi dans le voisinage de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'élever et d'exposer à sec, la quille audessous des navires et bateaux à vapeur.

Sec. 16. Il est de plus décrété, &c., Que la dite compagnie aura le privilège exclusif d'ériger et de se servir d'un ou de plusieurs Bassins à flotter à écluses, dans l'Etat de la Louisiane, pour et pendant l'espace entier de cinq années.

Sec. 17. Il est de plus décrété, &c., Que la dite compagnie aura le droit d'acheter et de posséder, dans le voisinage de la Nouvelle Orléans, autant de terre qu'il lui sera nécessaire pour un chantier de marine et pour y ériger les magasins nécessaires à leurs affaires, et aussi de posséder et d'avoir par achat ou autrement autant de terre qu'il lui sera nécessaire pour un chantier de marine et pour y ériger les magasins nécessaires à leurs affaires, et aussi de posséder et d'avoir par achat ou autrement autant d'esclaves qu'ils le jugeront nécessaires pour effectuer le but de la dite association.

Sec. 18. Il est de plus décrété, &c., Que la dite compagnie aura le pouvoir, ayant au préalable reçu le consentement des diverses municipalités, de changer la position de leurs Bassins à flotter et écluses, et de les placer dans tous endroits, dans le port de la Nouvelle Orléans, non approprié au déchargement de bâtimens et autres embarcations et de manière à ne pas obstruer la libre navigation du Mississipi; et la dite compagnie ne sera pas obligée de payer les droits de port pour le dit Bassin à flotter à écluses.

Sec. 19. Il est de plus décrété, &c., Qu'il ne sera pas légal à la dite compagnie de tenir une élection pour des directeurs à tout autre jour que celle susmentionnée, s'il arrivait que la dite élection n'eût pas été tenue au jour mentionné.

Sec. 20. Il est de plus décrété, &c., Qu'en cas que le montant total du fonds capital ne soit pas souscrit à la première ouverture des livres comme il est prévu par la troisième section de cet acte, les directeurs immédiatement après leur élection devront ouvrir des livres de souscription après trois jours d'avis publié comme il est décrété par la dite section, et les dits livres resteront ouverts jusqu'à ce que le montant total du dit fonds capital soit souscrit, ayant au préalable reçu le consentement des diverses municipalités, pourvu que les livres de souscription restent ouverts pendant huit jours consécutifs, (les dimanches exceptés) et dans le cas où il y aurait un excédant de souscription, la réduction en aura lieu de la manière prescrite à cet égard dans la charte de la Banque de l'Union

Sec. 21. Il est de plus décrété, &c., Que la compagnie pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille piastres auront été souscrites.

Sec. 22. Il est de plus décrété, &c., Que cette charte sera en force pour et pendant tout l'espace et le terme de trente années.

(Signé) ALCÉE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) JOHN BROWNSON,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1836.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Mr. l'Editeur de l'Abeille.

Veuillez annoncer que le docteur James S. McFarlane est candidat pour la place d'alderman du 2me district, de la 2me. municipalité.

8 avril—☞ UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Arcturus, Foque, Boston, Stetson & Avery.
Brick Amnistie, Mestre, Barcelonne, J Prats & Fils.
Goël Banner, Richardson, Havane, capitaine.
Goël Clito, Haward, Apalachicola, Bogert & Hawthorn.
Goël Rebecca, Alexander, New York, G Bedford.

Arrivés.

Bateau à vapeur Pontchartrain, Williams, de Manchester.
Bateau à vapeur Ouachita, Johnson, de Coate Bluffs et Natchitoches.
Bateau à vapeur North America, Ross, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Jone, Crane, de Manchester.
Bateau à vapeur Plough Boy, Patterson, de St. Martinsville.
Bateau à vapeur Black Hawk, Gordon, des Opelousas.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 24 avril.
L'INCENDIAIRE,
Suivi de
LA VIEILLE.
MARDI, 26 AVRIL 1836.
Au bénéfice de Madame Clozel.
La première représentation de la reprise de
ANTONY,
Drame en 5 actes de M. Alex. Dumas.
Suivi d'une première représentation de
LE MARI CHARMANT,
Vaudeville en un acte, de MM. Dumanoir et Lafargue.
Et pour Intermède le 3me. acte de
MARIE STUART.

Théatre St Charles.

BENEFICE DE MME. GIBBS.
Mme. Gibbs a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que son bénéfice aura lieu le *Lundi soir*, 25 *avril* 1836.
Il sera représenté pour la première fois à ce théâtre
LE PONT DU DIABLE.
La comtesse Rosalvina..............Mme. Gibbs.
SUIVI PAR
CENDRILLON.
Dans cet opéra sera introduit une grande scène de ROBIN DES BOIS.
Le spectacle sera terminé par la 1ère. représentation du grand drame de
CHARLES XII
ou
LE SIEGE DE STRALSUND.
☞La liste pour la location des loges sera ouverte samedi, à 11 heures. 22 avril—3

40 BARRIQUES Vin rouge, de Bordeaux, 225 Caisses ditto St. Juben, 46 caisses Bourgogne, (Chambertin, Romanée, Corton, Nuits) 13 ditto Champagne, 12 paniers ditto marqué *; 6 caisses Kirchenwasher, véritable.—En magasin et à vendre par TH. NICOLET & Co. [23 avril

CANDIDATS AUX PLACES DE RECORDERS ET D'ALDERMEN.

☞*Les élections auront lieu lundi 25 avril.*

Première Municipalité:

POUR RECORDER:

G. PREVAL.	LOUIS ALLARD,
D. AUGUSTIN.	PAUL BERTUS.

ALDERMEN:

PREMIER DISTRICT:

G. Schmidt,	Martin Gordon jr.
S. High.	Alexander Phillips,
E. Bertus.	James Saul.
Maurice Cannon.	John Wilcox.

☞ L'élection des candidats ci-dessus aura lieu à l'Hôtel Richardson, rue Conti.

SECOND DISTRICT:

A. W. Pichot,	Charles Lesseps.
M. F. Cougot,	Chr. G. de Armas.
Jh. Guillot jr.	

☞ L'élection aura lieu chez Mr. F. Verrier, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Pierre.

TROISIEME DISTRICT:

H. Pédesclaux,	Dr. Thomas.
M. Cruzat.	A. Grailhe.
C. Roselius,	A. Lafargue.

☞ L'élection aura lieu chez Mr. John Davis, rue d'Orléans.

QUATRIEME DISTRICT:

A. Pitot.	E. A. Canon.
U. Bouligny,	

☞ L'élection aura lieu chez Mr. Sauvinet, rue de l'Hopital, entre Bourbon et Dauphine.

CINQUIEME DISTRICT:

F. Buisson,	J. J. Mercier.
A. Fernandez.	Henry Colson.
Joseph Laurent.	B. Plauché.

☞ L'élection aura lieu chez M. Bowman, au Bassin.

Seconde Municipalité.

POUR RECORDER.

JOSHUA BALDWIN	EDWARD RAWLE,
SAMUEL D. DIXON.	

ALDERMEN:

PREMIER DISTRICT:

D. H. Twogood,	J. P. Fréret,
Daniel Dina.	

☞Cette élection aura lieu à l'Arcade de Banks.

SECOND DISTRICT:

Thos. Sloo, jr.,	Samuel J. Peters.
Edward Yorke,	James S. McFarlane.
J. L. Florance,	

☞Cette élection aura lieu chez M. Charles Dimond rue Tchoupitoulas.

TROISIEME DISTRICT

Wm. T. Hepp.	Robert V. Marye.
C. W. Shaumburgh.	V. Burthe.
R. A. McNair,	G. Hubert.

☞Cette élection se fera chez M. Hy. Norton, rue Tchoupitoulas.

Troisième Municipalité:

POUR RECORDER:

ALFRED DUCROS,	C. CUVELLIER.
L. U. GAIENNIE.	

ALDERMEN:

PREMIER DISTRICT:

L. Féraud.	W. C. C. Claiborne,
A. Guirot,	F. Percy,

☞Cette élection doit se faire chez M. Philip Power, encoignure Champs-Elisées et Levée.

SECOND DISTRICT:

Philippe Guesnon,	B. Marigny.
A. Lara,	

☞Cette élection aura lieu à l'Hôtel Franklin, encoignure Champs-Elisées et Levée.

TROISIEME DISTRICT:

J. Kilshaw Jr.	Alexandre Lesseps

☞L'élection aura lieu à l'Hôtel du Free-Port, rue de la Levée, entre les rues Ferdinand et Montégut.

QUATRIEME DISTRICT:

Louis Duvignaud.

☞L'élection aura lieu chez M. L. Bringier, chemin du Bayou.

A LOUER.—Une maison toute meublée.—Le soussigné louera sa maison no. 69, rue des Remparts, la seconde porte après la rue Bienville, meublée ou non meublée.
23 av—3 JOHN CALDWELL, Jr. 7 St. Charles.

POUR LOUISVILLE.—Le steamer à chambre haute Chancellor, capt. A G. Walthall, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour Louisville et les ports intermédiaires, le 27 avril, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
23 av FORSYTH, GOODWIN & FORD.

POUR BOSTON.—Le brick A. L. ATLAS, capitaine Dering, peut encore recevoir environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Julie ou à
22 avril R. GRONING & Co.

AVIS—Le soussigné partant pour l'Europe a nommé M. Pierre Denis D'Abadie, son fondé de pouvoir. 23 av D. E. BORDUZAT.

150 QUARTS de barriques, et 150 barillets vins doux de Malaga: 100 quarts Malaga sec, 25 pipes eau de vie de cognac, 50 quarts eau de vie de cognac, 50 quarts eau de vie française par imitation, 100 caisses limons, en magasin et à vendre par
23 av R. V. McKINNELL, nos. 5 et 7, rue Tchoupitoulas.

RIZ.—29 barils et 8 demi barils riz, en débarquement du brick Warsaw, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co
23 av 47, rue du Camp.

JUPES A CORDES.—5 caisses jupes à cordes; 1 do. do. garnis, en débarquement du navire Yazoo, à vendre par
23 av ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

AVIS—Le soussigné devant s'absenter pour quelques tems, offre à vendre à l'amiable les marchandises dont se compose son magasin, consistant en vins, liqueurs, sirops de toute espèce, anisette en paniers, guignolet et une quantité d'autres objets convenables pour les grocers. Le tout sera vendu sans réserve et à des conditions avantageuses. Il offre aussi en vente quelques beaux nègres, parfaits ouvriers confiseurs, soit au comptant ou à terme. Il saisit cette occasion pour remercier messieurs les habitans de la campagne et de la ville, de l'encouragement qu'il a reçu d'eux. Le soussigné prie les personnes auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes pour être soldés, et celles qui lui doivent sont également priées de vouloir bien régler au magasin ou avec M. Jeanbart, autorisé à cet effet par le soussigné.
A louer, une partie de la maison occupée par le soussigné, no. 21, Vieille Levée.
23 av—6 A. LACOUTURE.

$10 de Récompense.—Parti marron dans la soirée du 19 avril, de chez le soussigné, le nègre JIM ou JIMBO, autrefois appartenant à M. Robert Lewis Ledit nègre est âgé d'environ 32 ans, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, tout à fait noir, le nez un peu long, plusieurs cicatrices sur la figure, aimant un peu à boire. Ce nègre montre assez d'intelligence en société; quand il commence à s'échauffer il cherche à se faire passer pour homme de couleur libre. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans la geole de cette ville. S'adresser à H. L. TILGHMAN, encoignure Gravier & Girod.
N. B—Ledit nègre a une hernie. On le trouvera sans doute dans les faubourgs d'en haut. Il est très connu de la garde de ville, ayant déjà été arrêté plusieurs fois. 23 av-1

L'ASSOCIATION Catholique de la Nouvelle-Orléans pour secourir les Orphelins."

Une assemblée de la susdite société sera tenue dimanche prochain, le 24 avril 1836, à l'endroit ordinaire dans la chambre d'école publique, vieux convent, rue Condé, entre les rues des Ursulines et l'Hôpital, à 5 heures p m; en avant que l'intempérie du temps empêcha la réunion dimanche passé.

A cause de l'importance des affaires qui seront prises en considération, il serait convenable que tous les membres fussent presens.

Ceux qui sont en faveur de cet établissement et qui désirent sa prospérité, sont respectueusement et instamment priés de se trouver à l'assemblée et de souscrire en faveur de cette association.

L'acte d'incorporation ou charte de cette association a été promulguée dans la gazette officielle, le onze du courant. Par ordre,
22 av J. A. McKAY. secrétaire.

SUCCESSION GRAVIER—Vente par le Register des Testamens—Mardi, troisième jour de mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la folle enchère de James H. Caldwell, ou de John Hagan, junr' ou pour compte de qui il appartiendra, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication faite le sept mars, mil huit cent trente six, à la vente des propriétés dépendant de la succession de feu Jean Gravier, savoir:

UNE PORTION DE TERRE

Au faubourg Ste. Marie, située derrière l'ancienne habitation de Bertrand Gravier, bornée en face par la rue Bertrand, sur la ligne supérieure par la propriété appartenant aux sieurs Moguin et Perilliat et au sieur Burthe, sur la ligne inférieure par la ligne suivant la direction de la rue de la Commune, et s'étendant dans le fond à une des branches du Bayou St. Jean. Remarquez sur le titre de cette propriété. L'habitation de Bertrand Gravier dont la partie antérieure forme maintenant le faubourg Ste. Marie, fut vendue en 1763 par le gouvernement français, avec une profondeur de 50 arpens. En 1765 les personnes qui en étaient alors propriétaires, obtinrent une concession de la terre située derrière les 50 arpens jusqu'à une des branches du Bayou St. Jean.

Conditions de la vente: un dixième comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs.
22 avril—10 [illegible]

Franklin & Armfield contre *Eugène Carlin.*

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de *fieri facias* à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Mercredi, le 25 mai prochain, à une heure de relevée.

Un certain Lot de Terre situé au faubourg Delor, fesant partie du faubourg de l'Annonciation, dans l'ilet No. 8, formant encoignure aux rues Annonciation et Gaiennié, mesurant cent vingt huit pieds de face à la première rue; cent quarante pieds huit pouces face à la seconde rue, cent quatre-vingt douze pieds sur la ligne perpendiculaire à la rue Gaiennié, vingt et un pieds quatre pouces sur la ligne parallèle à cette dernière rue et cent quatre-vingt deux pieds onze pouces sur une autre ligne perpendiculaire à la dite rue Annonciation, formant un arpentage irrégulier; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. FRED. BUISSON, Sheriff.
23 avril

Wm. T. Thompson & Co. contre leurs créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente au magasin du sheriff, rue d'Orléans, entre les rues Bourbon et Royale, le Mercredi, 4 mai prochain, à midi:

50 Paniers de Vin de Champagne.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.—Conditions: comptant.
23 avril FRED. BUISSON, Shff

Ventes à l'Encan.

☞Nous appelons l'attention du public à une vente de propriétés de grande valeur, qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse de l'Arcade, formant partie de la succession de feu le colonel B. Shaumburgh. Il y a aussi 100 actions de banque qui seront vendues en même temps. 23av

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu, jeudi, 23 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett.
Emma Jane, griffonne, âgée d'environ 22 à 23 ans, acclimatée, depuis 8 ou 9 ans dans cette ville, excellente blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, bonne cuisinière anglaise et parfaite domestique de maison, vendue sans aucun défaut et garantie pleinement contre les vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction et avec hypothèque. Acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. 23av—5

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu jeudi, 23 avril, à midi, à la Bourse Hewlett:
Deux terrains situés dans la rue Conti, entre Dauphine et Bourbon. Lot no 1, formant encoignure des rues Conti et Dauphine, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur. Lot no 3, mesurant 25 pieds 5½ pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur
Conditions: L'acquéreur se rendra responsable du paiement, sur le lot no. 1, de $2050, payables le 4 avril 1837, et de $2050 le 4 avril 1838. La balance à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque. Pour le lot no 2, l'acquéreur se rendra responsable du paiement de $1350, payables le 4 avril 1836, et de $1 50, le 4 avril 1838. La balance à un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque.
Actes de vente pardevant F. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 23 av—5

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Vente du bateau à vapeur Ouachita—Pour clore un compte, il sera vendu positivement le mardi, 3 mai, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, le bateau à vapeur Ouachita, tel qu'il se trouve maintenant amarré à la Levée. Le Ouachita est un bateau neuf, d'un modèle approuvé; il a été construit à Cincinnati en 1834, et mesure 127 pieds de long sur 29 de large, 6 pieds 4 pouces de profondeur, et est du port de 160 tonneaux 25/95 23 av—9

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.
IL sera vendu jeudi 5 mai prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett: Un terrain de grande valeur situé au faubourg Franklin, formant encoignure des rues d'Espagne et Moralès, mesurant 35 pieds 9 pouces de face à la première sur 117 à la seconde, borné d'un côté par la propriété des mineurs Thézan et dans la profondeur par celle de M. Diaz.
Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement des hypothèques suivantes, $175 payables le 21 août prochain; pareille somme le 21 février 1837, et la balance comptant. Les actes par J Cuvillier, not. pub. 23 av

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Café endommagé.
IL sera vendu le mardi, 26 du courant, à midi, au no 44, rue du Camp, encoignure Gravier, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, 304 sacs café débarqué du brick Louisa Adelaïde, capt. Fieldburg, de Rio Janeiro.
23 av—3

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu lundi, 25 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan: 2 caisses crêpe noir anglais superfin et 4 caisses toiles en pièces et demi-pièces 23 av

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mercredi 27 du courant à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti no 20. 34 colis de linge fait, pour homme, d'une qualité supérieure, venant de débarquer, consistant en vestes de toile blanche et grise, gilets à manches et gilets de dessous en basin, do. en alepine et en soie, pantalons de coutils; 1 caisse bretelles en gomme; 1 caisse mouchoirs de poche en soie. 23 av

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu samedi, 23 avril à 4 heures et demie de l'après midi, rue Conti, no. 43, entre Chartres et [illegible], pour clore une facture, les articles suivans: 15 pipes cognac, 5 demi do do 60 caisses absinthe de Suisse. Conditions à la vente. 23 av

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.
IL sera vendu jeudi, 5 de mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une société.
Cinq beaux terrains situés au faubourg Franklin et à proximité du chemin à coulisse, désignés par les nos. 18, 19, 20, 21 et 22 de l'ilet 57, suivant le plan général dressé par Jos. Pilié, et déposé en l'étude de Th. Seghers, not. pub. Ces terrains sont renfermés par les rues Urquhart, Marigny, Girod et Mandeville et mesurant chacun 35 pieds face à la rue Mandeville sur 118 pieds de profondeur.
Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets ou coupons endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.— Les actes de vente pardevant J Cuvillier, not pub. 23a

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu aujourd'hui 23 courant, à onze heures precises du matin, pour clore un compte:
9 barils cidre, 20 caisses do. 32 caisses porter, 8 barils eau de vie de pêche. 23 avril.

PAR THOMAS C. CASH & Cie.
TOLE EN FEUILLES, avariée—Il sera vendu, samedi, 23 avril, à 4 heures du soir, au no. 61, rue Gravier, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
25 paquets feuilles de tôle, trouvés avariés à leur débarquement du navire Saxon, capt. Mansfield, de New-York. 22 av—2

BOIS DE CHARPENTE, A L'ENCHERE.
IL sera vendu, au moulin à scie de Welsh, au faubourg Livaudais, mardi, 26 avril, à 4 heures du soir, environ 300,000 pieds de bois de cyprès, pour charpente, de différentes dimensions, convenable pour bâtisses, tels que poutres, poteaux, etc.
Aussi, environ 80,000 pieds de planches de 1 1/4, 1 1/2 et 2 pouces d'épaisseur.
Conditions: Toutes sommes au dessous de 100 piastres comptant; et toutes sommes au dessus de cent piastres, à 6 jours de crédit. 22 av—1

PAR Jos. LE CARPENTIER.
IL sera vendu samedi, 23 du courant, à onze heures, à son encan: 6 demi pipes eau de vie, 22 boîtes thé impérial, 24 firquins beurre de Goshen, 53 caisses de savon. 22 av

PAR PETER L. B. DUPLESSIS.
IL sera vendu, jeudi, 28 avril, à la Bourse de l'Arcade, toute la propriété autrefois appartenant à la succession de feu Wm. C. Withers, située dans le faubourg Delor, et faisant face aux rues Nouvelle Levée, Louisa et Gaiennié. Elle mesure cent quatre-vingt onze pieds dix pouces carrés, (191 pieds 10 pouces) comprenant la belle et vaste résidence dudit Wm C. Whiters, et sera vendue en terrains conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse de l'Arcade, quelques jours avant la vente.
Aussi la propriété connue sous le nom de Magasin de l'Ancre, avec le terrain y adjacent, compris entre les rues Nouvelle Levée, Suzette et Front, ayant deux façades de 191 pieds 10 pouces et une de trois cent sept pieds (307 pieds) pour être aussi vendue en terrains, conformément à un plan qui sera exposé à la dite Bourse de l'Arcade.
Les terrains de batture en dehors de la propriété qui vient d'être décrite, seront offerts en bloc.
Conditions: Un cinquième payable en 6 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque et portant intérêt de la date de la vente, en dedans à raison de 8 pour cent par an; la balance en 1 et 2 ans de crédit, avec hypothèque et endossemens à satisfaction.
Actes de vente, par devant H. B. Cenas, aux frais des acquéreurs. 22 av—6

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8813. M. J. A. Guillaume contre Pierre Guillaume, son mari.—Je certifie par les présentes que le 18 avril 1836, jugement a été rendu par la cour dans l'affaire de M J A. Guillaume contre Pierre Guillaume, son mari, dans les termes suivans: cette cause ayant été soumise sans plaidoierie, la cour après avoir examiné le témoignage au dossier, considérant, 1° que depuis le 8 avril 1831, les parties sont séparés de corps par un jugement de cette cour; 2° que depuis ledit jugement de séparation, aucune réconciliation n'a eu lieu entre les parties.

Il est ordonné, adjugé et décrété que les parties, demanderesse et défendeur, soient divorcées et les liens du mariage autrefois existant entre eux soient dissous pour jamais, et que le défendeur ait à payer les dépens.

22 avril 1836
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré au dossier des jugemens C. p 134.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 22ème. jour d'Avril, dans l'année de notre seigneur mil huit cent trente six et la 60ème. de l'indépendance des Etats-Unis.
23 av—3 ARMAND PITOT Greffier.

SUCCESSION DE FEU THIOT F. C. L.—Vente par le Register des testamens.—Jeudi le le vingt sixième jour de Mai, 1836, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle de Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Marie Elizabeth Zélie Thiot femme de couleur libre, les esclaves, Marie et son enfant Thomas.

Conditions un tiers comptant et la balance dans six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait payement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, notaire public aux frais des acquéreurs.
23 avril.

SUCCESSION CROWELL—Vente par le Register des Testamens—Mardi, vingt quatre mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Maurice Crowell, les esclaves suivans, savoir:

MARTHA JOHNSON, négresse âgée d'environ 27 ans et son enfant Henry, âgé d'environ 7 ans.

Conditions de la vente: six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 avril

REÇU de New York par les Paquets Saratoga et Mississippi. Cordage de Manille de 6 et 9 fils et de 3 à 4½ pouces, soufflets pour forgeron de 18 à 36 pouces, haches à bucher, cloux de 6 à [illegible], moulins à café en bois et en fer, cassettes, ciseaux à douille emmanchés, emporte pièces pour souliers, Rouge de Venise et grès rouge broyé à l'huile, peinture noire et blanche, peinture verte et vert végétal vernis pour les harnais, etc. J. LABADIE,
23 avril. No. 59 rue de la Levée.

CODFISH—50 boxes codfish now in store and for sale by WM. BRYAN, 56 Old levee.

PAR P. L. B. DUPLESSIS.
IL sera [illegible] vente, lundi 2 Mai 1836, à midi, à la Bourse Hewlett.
Une maison à 3 étages, en briques, occupée maintenant par Peters & Millard, située sur la Levée, entre [illegible] et la rue Bienville. Le terrain mesure 25 pieds de face sur 87 pieds de profondeur.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas que les billets ne soient pas payés ponctuellement à leur échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à ce qu'ils soient soldés. L'acquéreur ne sera mis en possession que lorsqu'il aura rempli les conditions de la vente.
Actes de vente, par devant Wm. Christy, notaire, aux frais des acquéreurs. 23 avril—

PAR ISAAC L. McCOY.
No. 47 Banks Arcade.
Vente à l'enchère de Propriétés foncières et de grande valeur, sans réserve.
MERCREDI, le 27 avril, et les jours suivans jusqu'à ce que tous les immeubles aient été vendus, à 11 heures, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, il sera vendu sans réserve, pour clore une société, la terre qui formait autrefois l'habitation de L. F. Foucher, telle qu'elle est divisée en places, îlets et terrains, sous le nom de
GREENVILLE,
conformément à un plan dessiné par B. Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, en date du 15 avril 1836, et exposé en ce moment à la Bourse de l'Arcade. La dite propriété est sur le Mississipi, du même côté que la Nouvelle Orléans et environ trois milles au-dessus de la ville sur le passage du railroad de Carrollton qui forme une communication constante entre la Nlle. Orléans et Greenville. Cette propriété possède des avantages, sinon supérieurs, du moins égaux à ceux de toute autre jusqu'ici offerte en vente. Elle est adjacente à Carrollton, du côté inférieur, et possède un sol riche et fertile, qui est parfaitement convenable à la culture de toute espèce de fruits et de légumes, et à l'approvisionnement de nos marchés; [illegible] avantage ne peut manquer d'en augmenter la valeur aux yeux des personnes qui veulent entrer dans ces sortes de spéculations. Quant à ceux qui chercheraient un endroit convenable pour y établir une métairie, ils ne pourraient trouver à choisir; les belles prairies environnantes leur offrent de quoi fournir à leurs bestiaux une nourriture abondante et assurée. Cette propriété peut également convenir à ceux qui veulent se créer des jardins particuliers ou publics, bâtir de jolies résidences d'été ou même s'y fixer entièrement. La plus grande partie de ces champs est parsemée d'une grande variété d'arbres, tels que le pacanier, le caroubier le frêne, le chêne vert, et surtout on y trouve en quantité de très beaux chênes, très élevés et qui feront de cette propriété un objet d'un grand intérêt. Les terrains de batture offrent aussi des sites d'une grande valeur pour y établir des moulins à scie, des chantiers de construction, des fours à briques, de bois de charpente et de construction, et enfin pour tous les objets qui font de ces lots de batture une propriété si importante. La valeur de ces terrains, ainsi que de tous ceux qui font face au fleuve, augmentera très rapidement d'après cette circonstance que les propriétaires actuels s'obligent à construire un railroad, à leurs propres frais, conduisant du railroad de Carrollton à la Levée et passant dans toute la longueur de Broadway, ainsi qu'on peut le voir sur le plan. Les avantages ci-dessus détaillés ne forment qu'une faible partie de ceux que possède cette propriété: pour les apprécier avec justesse, il est nécessaire de bien examiner les localités, et les personnes qui seraient disposées à faire l'acquisition de quelques terrains, feront bien de profiter des facilités que leur offrent les chars du railroad Carrollton, qui portent des passagers jusqu'à cette propriété, à toute heure de la journée. La propriété est élevée sur tous les points, entièrement sèche et aussi salubre qu'aucune autre partie du sud.
Conditions: Un quart payable dans six mois, et la balance à 1, 2, et 3 années de crédit, le tout garanti par hypothèque et partagé en sommes à la convenance des vendeurs; des endossemens à satisfaction ne seront requis que pour les deux premiers billets fournis, et dans le cas où un billet ne serait pas ponctuellement payé à son échéance, il portera un intérêt à raison de 10 pour cent depuis le jour de l'échéance jusqu'à celui où il sera définitivement soldé. Un voyer arpenteur a déjà été engagé pour mettre les acquéreurs en possession des terrains qu'ils auront achetés, pendant l'espace de dix jours, à compter du dernier jour de la vente, aux frais des vendeurs; après ce terme de 10 jours, cette dépense devra être supportée par les acquéreurs eux-mêmes.
Deux îlets, l'un près du fleuve sous le no 13, l'autre près le railroad de Carrollton, sous le no. 57, seront vendus à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 années de crédit sans intérêt, à condition que les acquéreurs s'engageront à élever sur chacun de ces îlets un hôtel, au moins égal pour les dimensions, l'ouvrage et le fini, à celui qui est aujourd'hui occupé par M. McDonnell, à Carrollton, et à le compléter et ouvrir ledit hôtel pour la réception des voyageurs et autres, pour le 1er mai 1837.
Aussi, le même jour et au même endroit,
La superbe Résidence d'été appartenant à M. John Greene, et occupée par lui, avec l'ilet entier sur lequel elle est bâtie. Cette propriété est sans contredit une des plus belles et des plus élégantes dans les environs de la ville. La maison de maître a 82 pieds de long sur 44 de largeur, elle est partagée en six appartemens au rez de chaussée, dont 3 ont chacun 21 pieds carrés, tous à cheminées, garnies de grilles à charbon ornées en cuivre; les deux autres chambres ont chacune 12 à 16 carrés. La galerie de devant, qui s'étend tout le long du bâtiment, a 12 pieds de large; celle de derrière a 12, et est garnie entre les colonnes de persiennes, ce qui en fait une excellente et agréable salle à manger pendant l'été, pouvant contenir au-delà de 60 personnes. Il y a aussi deux excellentes caves. Tous les murs sont parfaitement bien bâtis et sont pavées avec les meilleures briques du lac.
Les dépendances consistent en un bâtiment élevé derrière la maison, d'environ 80 pieds de long, partagé en une cuisine, chambres à repasser, buanderie et chambres pour les domestiques avec une cheminée, avec une belle et large galerie de devant s'étendant sur toute la longueur du bâtiment. Après ces dépendances, il y a encore un autre bâtiment, aussi d'environ 80 pieds de long, sur 20 de large, divisé en une grange pour le foin et fourrages, une écurie avec des stalles pour huit chevaux, [illegible] d'autres petites bâtisses, telles qu'un grenier, un poulailler, une étable à vaches, des latrines &c. Aussi deux beaux puits en briques, [illegible] citernes de la contenance totale de plus de 25,000 gallons.
Les bâtimens ont tous été élevés sur bonnes fondations en briques, ils sont construits du meilleur cyprès et l'ont été sous la surveillance spéciale du propriétaire actuel, expressément pour son propre usage. Le jardin est arrangé avec beaucoup de goût; il est planté d'une grande variété d'arbustes, de fleurs, d'arbres fruitiers et d'ornement, y compris 15 ou 20 des plus beaux pacaniers que l'on puisse voir dans le pays, et donnant un ombrage frais à la maison pendant tout l'été. L'ilet est entouré d'une forte palissade, il est à peu près carré, et mesure 250 pieds de face aux rues Jersey et Chippewa, 361 pieds de face à la neuvième rue et environ 35 pieds sur la huitième.
Conditions: Un sixième [illegible] mois, la balance en 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, avec 6 pour cent d'intérêt, le tout pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 avril—5

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu Mardi 26 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Cinq maisons en briques et à trois étages, non encore achevées, avec dépendances aussi en briques et à trois étages; lesdites maisons sont prêtes à recevoir les combles, chacune desdites maisons est bâtie sur un lot de terre de 26 pieds plus ou moins de face à la rue Conti, sur 133 pieds plus ou moins à la rue des Architectes.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente chez M. Felix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs 20 av—6

Pour clore une Société.
PAR T. MOSSY & GARIDEL, et JOSEPH LE CARPENTIER.
IL sera vendu, à l'Arcade de Banks, mercredi, 27 avril, à midi, l'Etablissement bien connu de la presse à coton, situé dans la rue St. Charles, mesurant 335 pieds 6 pouces de face à la dite rue, 308 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet, sur 340 pieds de profondeur et de face aux rues Poydras et Perdido, ensemble avec 1400 actions de la Banque de l'Union, 34 esclaves de prix, quatre paires de belles mules, quatre drays et harnais, machines à vapeur, presses, etc.
Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront d'abord offertes en bloc. Si elles ne trouvent pas d'acheteurs, le terrain, les bâtimens et les actions de la Banque de l'Union seront offerts en vente, pour être délivrés le 1er. juillet prochain. Les nègres, machine à vapeur, etc. seront mis en vente à une autre époque.
Il paraît inutile de donner une description plus étendue de ces propriétés, attendu qu'elles sont bien connues de presque toute la population de cette ville.
Conditions: les acquéreurs se rendront responsables du paiement de ce qui est dû à la Banque de l'Union sur ses actions, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente, pardevant F. de Armas, notaire.
Tous les détails nécessaires seront donnés le jour de la vente.
19 av—3 FRERET & FRERES.

Compagnie d'Assurances de l'Union.
LES livres de souscription au capital de cette compagnie seront ouverts vendredi, 22 avril, dans les bureaux de la compagnie du railroad d'Atchafalaya et y resteront ouverts pendant vingt jours.
Thomas Banks, Samuel Thompson, J. P. Freret, Leigh Maddux, P. M. Tourne, Wm Debuys, A Desmarres, Chs. A. Jacobs, Thos. C. Cash, Commissaires.
11 av-1m

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gosseran et endossés par lui, et paraphés ne varietur par J. Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les reportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—

AVIS.—Des propositions seront reçues par MM. Armand Pitot et J. J. Mercier, au bureau de M. Soulé, rue St. Louis, pour la construction d'une église qui devra être érigée au faubourg Marigny. Pour le plan, s'adresser à Benjamin Buisson, architecte.
19 av—3

AVIS.—Le lot no. 54, dans le bourgade no. 10, de la rangée no. 13 Est, ayant été offert en vente mais ensuite réservé, avis est donné par les présentes que le dit lot est ouvert aux entrées particulières et que je recevrai des propositions à cet effet à midi, le 12 mai prochain. B. Z. CANONGE,
Régister du bureau des terres publiques, 12 mai, Sud Est de la Louisiane 8 avril 30

UN négociant désire employer un jeune homme de 12 à 14 ans, possédant une bonne écriture, et disposé à se rendre utile. Il recevra un salaire. S'adresser no. 57 rue Tchoupitoulas. 22 av